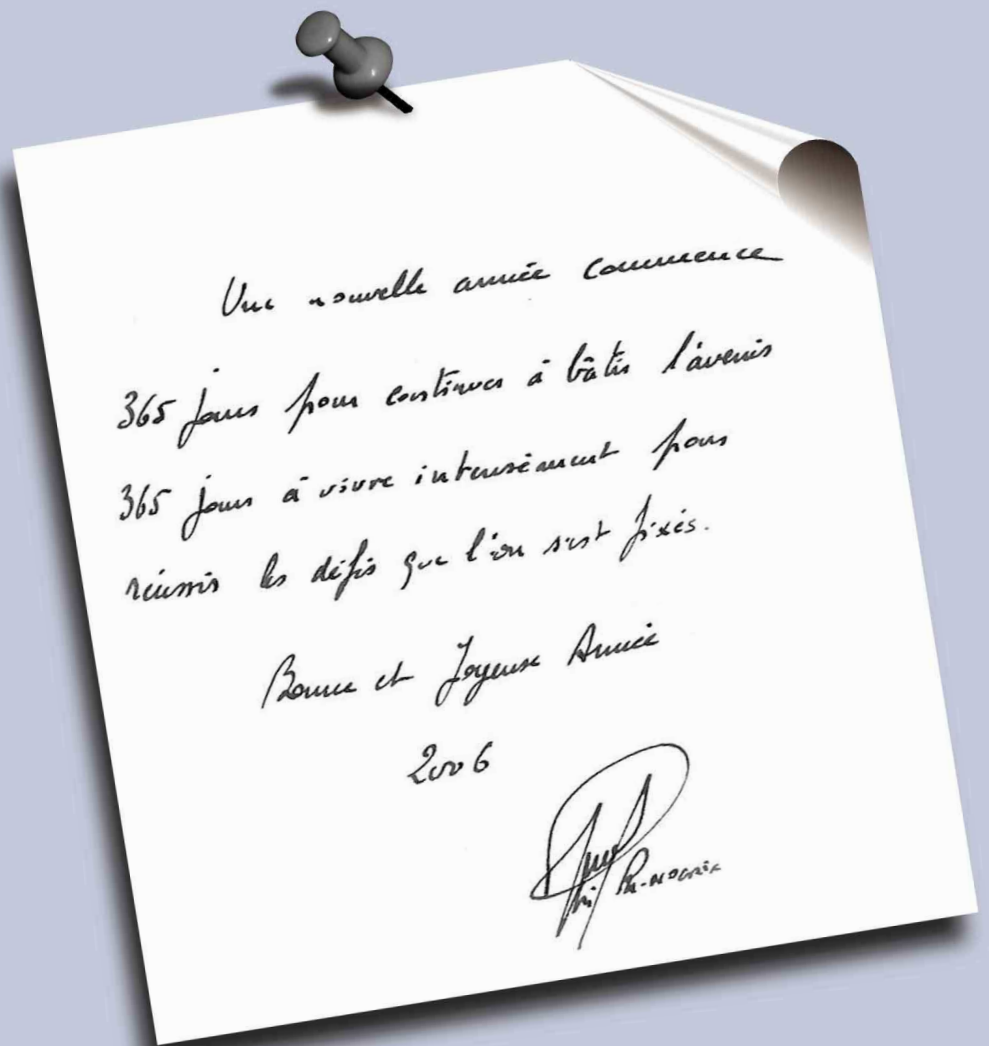


SÉNATEUR DE L'ILLE-ET-VILAINE



Une nouvelle année : 365 jours pour...

L'année 2005 achevée, il importe de tirer tous les enseignements des signaux que la société française a émis. Les événements ne surgissent pas de nulle part. Ils constituent la trame d'une histoire qui se tisse au fil de l'actualité, de ses échéances et de ses rendez-vous. Le 21 avril 2002, le Non à la Constitution européenne, l'embrassement des banlieues, le "déclassement" de la France dans la compétition mondiale, s'abreuvent nous le sentons confusément, à un puits commun : Désespérance ? Perte de confiance ? Crise identitaire ? Il est difficile d'isoler une seule "clef" parmi l'entrelacs des possibles. Il est cependant un sentier sur lequel il nous faut aller : la quête de sens (direction, signification). Ce champ là, que nos sociétés tendent à désenchanter, le politique doit le revendiquer, le réinvestir, par son action ses espérances, son Idéal, et ses valeurs. Pour 2006, je continuerai à m'employer en confiance car le poète l'affirme, "là où croît le péril, là croît aussi ce qui sauve" !



LES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES APRÈS 2006

2007

LÉGISLATIVES
PRÉSIDENTIELLES

2008

MUNICIPALES
CANTONALES
SÉNATORIALES SÉRIE A

2009

EUROPÉENNES

2010

RÉGIONALES

L'activité parlementaire de Philippe Nogrix

focus sur...

LE RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DES DRONES AU SEIN DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Le 9 février 2005, la commission sénatoriale des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a décidé de créer une mission d'information sur les perspectives d'emploi des drones au sein de l'armée française. Philippe Nogrix et Maryse Bergé-Lavigne ont été désignés co-rapporteurs de cette mission d'information. Le rapport final relatif à ces avions de reconnaissance sans pilote sera rendu début février 2006.

PROPOSITIONS DE LOIS OU DE RÉSOLUTIONS DONT PHILIPPE NOGRIX A ÉTÉ COSIGNATAIRE EN 2005

- Actualisation du règlement du Sénat ;
- Extension aux membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant reçu délégation, du régime indemnitaire et de la protection pénale des conseillers municipaux délégués ;
- Modification du régime d'assurance chômage des professions du spectacle, de l'audiovisuel et du cinéma ;
- Garantie de l'équilibre entre les différentes formes de commerce.

Retrouvez le détail des informations correspondantes sur <http://www.nogrix.com>



■ SÉANCE PUBLIQUE : QUELQUES INTERVENTIONS DE PHILIPPE NOGRIX AU COURS DE L'ANNÉE 2005



■ Projet de loi portant statut général des militaires.

■ Projet de loi modifiant certaines dispositions législatives relatives aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses **pouvoirs de police en mer**.

■ Proposition de loi relative au renforcement de la **coopération décentralisée en matière de solidarité internationale**.

■ Proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'**immigration clandestine**.

■ **Loi de finances 2006**. Rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères sur le budget de l'équipement des forces aériennes au sein de la Mission "Défense". Après avoir souligné le coût croissant du maintien de matériels de plus en plus sophistiqués, et rappelé l'importance des partenariats européens pour les commandes à venir, Philippe Nogrix a salué l'évolution budgétaire de la Mission Défense qui permet d'assurer la sécurité de tous les français.

■ QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

■ SITUATION DES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

Il serait souhaitable que les veuves détentrices de la carte ONACVG puissent se voir attribuer une allocation ainsi que la possibilité d'adhérer à une mutuelle spécifique. Pourquoi les exclure du dispositif ?

■ FOURNITURES DES COLLECTIVITÉS

Le sénateur a dénoncé les pratiques anti-concurrentielles de l'UGAP qui contournent les modalités des appels d'offre. Quelle concurrence pour les petites entreprises locales ?

■ FRACTURE TERRITORIALE

Comment permettre la réception de l'ensemble des fréquences nationales (FM) sur tous les territoires ?

■ FINANCEMENT DES CONTRATS AIDÉS

Les associations qui participent aux chantiers d'insertion s'inquiètent du surcoût que représentent pour elles les nouveaux contrats aidés (contrats d'avenir et d'accompagnement). Comment les rassurer ?

■ TAXES SUR LES ACHATS DE VIANDE

Comment accepter que l'application rétroactive de la décision de la Commission d'assimiler l'exonération de la taxe à une aide d'Etat puisse mettre en péril les activités d'un secteur déjà fragilisé ?

■ RETRAITES DES PERSONNES INVALIDES

Lors du passage à la retraite, les années d'arrêt de travail et celles nécessaires au reclassement ne sont pas prises en compte. Pourquoi une telle injustice ?

■ DÉPISTAGE DE L'HÉMOCHROMATOSE

La prévention et la lutte contre cette maladie devraient conduire les services publics à accorder aux associations l'agrément pour procéder au dépistage comme elles le réclament de longue date. A quand une décision ministérielle ?

■ VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL

Il serait souhaitable de réajuster les cotisations des entreprises auprès des organismes gestionnaires au regard de la modification intervenue dans la périodicité des visites. Pourquoi avoir attendu ?

Le groupe UDF s'investit en faveur des collectivités

PROJET DE LOI DE FINANCE : LA POSITION DUGROUPE

Attaché au respect du principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités locales, le groupe UC-UDF s'est opposé à toutes propositions qui pourraient limiter celle-ci et entraîner une perte de recettes alors que leurs dépenses, largement décidées par l'Etat augmentent fortement. Ainsi sur la mise en place d'un bouclier fiscal, plafonnant à 60 % des revenus le montant total des impôts directs nationaux et locaux, le groupe UC-UDF a souhaité que soient exclus de ce dispositif les impôts locaux locaux et que les collectivités ne participent pas à la restitution du trop perçu. Concernant la réforme de la taxe professionnelle, le groupe UC-UDF, s'il est conscient de la nécessité de modifier un dispositif trop pesant pour les entreprises, ne s'est pas montré favorable à la proposition du Gouvernement en l'état. En effet, celle-ci, en privant les collectivités locales d'une ressource dynamique, va non seulement réduire leur autonomie financière mais également affaiblir le lien les reliant aux entreprises. Les sénateurs UDF ont donc déposé plusieurs amendements pour que ces principes soient respectés et intégrés au dispositif proposé. A l'issue de l'examen de la loi de finances, le déficit s'élève à 46,9 milliards d'euros et les propositions UDF n'ont pas été retenues. A cela, il faut ajouter le poids de la dette qui reposera sur nos enfants et nos petits enfants. Par voie de conséquence, une forte majorité des sénateurs UDF s'est abstenue de voter le budget.

■ LOI DE FINANCES 2006 : LA PART RÉSERVÉE AUX DOTATIONS DES COLLECTIVITÉS

- le montant total du concours de l'Etat aux collectivités territoriales augmente de 5 milliards d'euros par rapport à l'année dernière et s'élève à 64,6 milliards d'euros environ ;
- le montant prévisionnel de la DGF - qui progresse de 2,7 % par rapport à 2005 - est d'environ 38.106 millions d'euros ;
- le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) en hausse de 6,3 % est estimé à près de 4 millions d'euros ;
- la dotation de développement rural s'élèverait en 2006 à 124 millions d'euros.

■ PLF ET PLFR 2006 : LES MESURES INTÉRESSANT LES COLLECTIVITÉS

■ LA TAXE PROFESSIONNELLE

Elle est plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée pour toutes les entreprises. Le dégrèvement sur les investissements nouveaux pendant les deux premières années, en vigueur depuis janvier 2004, est aménagé sous la forme d'une exonération totale la première année, un dégrèvement des 2/3 l'année suivante et d'1/3 la troisième. Pour la prise en charge par l'Etat des augmentations de TP, les collectivités auront le choix entre le taux de l'année d'imposition et le taux 2004 augmenté de 5,5 % pour les communes, 7,1 % pour les départements et 5,1 % pour les régions.

■ FONCIER NON BÂTI

Exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties à concurrence de 20% pour les terrains agricoles.

■ TAXE SUR LES DÉCHETS

Le bénéfice de la taxe sur les déchets entrant dans un centre d'enfouissement technique est réservé aux EPCI, syndicats mixtes ou départements titulaires de la compétence de traitement des déchets ménagers. En outre, grâce à un amendement UDF, une partie de cette taxe peut être versée aux communes accueillant ces centres.

■ EPCI

Les EPCI sont autorisés à percevoir l'imposition forfaitaire sur les pylônes en lieu et place de la commune membre et avec l'accord de celle-ci à partir de 2007. Pour les EPCI à TPU, leur permettre de reverser la dotation de solidarité communautaire en fonction du potentiel financier en plus du potentiel fiscal et de la population. Le Sénat a adopté un amendement UDF permettant la modulation des taux de TP dans l'année qui suit une fusion d'EPCI.

■ TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Les communes et les EPCI peuvent instituer sur délibération un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM dans la limite d'un montant qui ne peut être inférieur à 2 fois la valeur locative moyenne communale. Cette facilité sera étendue aux syndicats mixtes qui ont institué la TEOM. Les communes et leurs EPCI à fiscalité propre peuvent définir sur délibération une zone pour prendre en compte la présence d'une installation de transfert ou d'élimination des déchets ménagers et sur le territoire de laquelle ils votent un taux spécifique de TEOM. Les syndicats de communes et les syndicats mixtes qui ont institué cette taxe seront également autorisés à définir un zonage d'1km maximum.

PREMIERE APPLICATION DE LA LOLF

La nouvelle Loi Organique relative aux Lois de Finances, largement portée par le sénateur UDF Jean Arthuis, Président de la commission des Finances du Sénat, vise à optimiser la gestion des comptes publics à l'aide d'une nouvelle comptabilité inspirée de celle des entreprises.

Le groupe UDF s'investit en faveur d'un développement équilibré des populations et des territoires

Relayer les attentes des agriculteurs

Lors de l'examen du projet de loi relatif à l'orientation agricole, le groupe a regretté que le texte n'apporte pas de solution satisfaisante à la revalorisation des retraites agricoles ou aux mesures en faveur de l'installation des jeunes et aux problèmes fonciers. Il a souhaité que le compromis obtenu par la France avec ses partenaires européens sur la réforme de la PAC soit respecté par l'OMC.

10% DES AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LE SÉNAT SONT D'ORIGINE CENTRISTE

- clarifier et améliorer l'assolement en commun
- interdire l'utilisation de lubrifiants ne répondant pas à l'écolabel européen dans les zones sensibles (définies par un décret pris en Conseil d'Etat)
- harmoniser les procédures de contrôle subies par les producteurs
- interdire l'implantation de toute activité de stockage de déchets dangereux dans une aire de production d'une appellation d'origine contrôlée végétale (1/1/2006)
- rendre éligibles tous les travaux d'exploitation du couvert forestier aux concours financiers prévus pour le reboisement ou la stabilisation des terrains.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : PAS DE COMPÉTITIVITÉ AU DÉTRIMENT DE LA PÉRÉQUATION

Afin de ne pas reproduire les injustices liées aux décalages qui existent entre territoires trop ou pas assez nantis, le groupe a demandé que les pôles de compétitivité et les futurs pôles d'excellence rurale soient l'objet d'une implantation géographique harmonieuse et de concours financiers équitables. Par ailleurs, un aménagement

du territoire réussi nécessite que l'Etat s'investisse en faveur des infrastructures de transports, du maintien des services publics en zone rurale, de la lutte contre la fracture numérique (téléphonie mobile, internet à très haut débit), outils indispensables à l'implantation décentralisée des entreprises.

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT

Le groupe UDF a approuvé les objectifs affichés par le projet de loi mais il est resté réservé sur leur impact réel.

Le groupe UC-UDF a salué les efforts du texte en faveur de la libération du foncier, du développement de l'offre et de l'accès au logement. Il a regretté néanmoins les nouvelles procédures d'attribution des logements aux plus défavorisés qui vont à l'encontre d'un brassage nécessaire entre les populations.

■ STATUT DES OFFICES HLM

Il est impératif de maintenir au sein de la

fonction publique territoriale, les personnes travaillant au sein des offices HLM si l'on veut maintenir un service public de qualité.

■ CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Il faut désormais rendre opérationnels tous les outils mis à disposition par les différents textes afin de pouvoir développer une politique cohérente et efficace en matière de construction.

minima sociaux

Michel Mercier, président du groupe UC-UDF, a rendu au Premier ministre un rapport sur les minima sociaux et les droits connexes. Considérant que le système actuel est injuste, inefficace et complexe, le rapport propose une refonte à terme du dispositif fondée sur une fusion des minima sociaux en une allocation unique d'insertion. Alors qu'il n'y a pas de différences entre les bénéficiaires de l'API (allocation parent isolé) de l'ASS (allocation spécifique de solidarité) et du RMI (revenu minimum d'insertion), ils ne disposent pas des mêmes droits ni des mêmes devoirs selon le dispositif dans lequel ils se trouvent. D'où la double nécessité de proposer à l'ensemble des bénéficiaires le même accès vers l'accompagnement personnalisé et de confier l'API et l'ASS aux conseils généraux à l'instar de la gestion du RMI. Si l'ASS, compte tenu de sa particularité ne peut être décentralisée, la fusion de l'API et du RMI peut être envisagée.

Le groupe tâchera de faire adopter certaines mesures essentielles du rapport dès le mois de janvier prochain dans le cadre du projet de loi retour à l'emploi.

LOGEMENT : AMENDEMENTS CENTRISTES ADOPTÉS

- autoriser les collectivités locales à vendre des logements locatifs conventionnés avec l'Etat aux occupants qui le souhaitent ;
- autoriser à nouveau les syndicats mixtes à élaborer et à suivre les programmes locaux de l'habitat (PLH) ;
- modifier le zonage qui sert à attribuer les aides au logement en fonction des particularités qui existent entre les différentes agglomérations.

Questions à Bernard Marboeuf

Conseiller régional UDF, Maire de Lécousse, Vice-Président de Fougères Communauté

Le Conseil régional a adopté, au cours de sa Session de décembre, sa "nouvelle politique territoriale". Pouvez vous nous en expliquer les contours ?

L'exécutif a présenté les principes des contrats de territoires destinés aux 21 pays bretons. Pour la période 2006-2012, ils seront constitués de 3 volets. Dans le premier, figureront, à titre indicatif, les projets décidés et portés par l'Institution régionale sur le pays. Le second contiendra les actions et projets établis en codécision lors de l'élaboration des contrats... Le troisième est quant à lui destiné aux projets locaux qui émergeront par la suite. Enfin, une aide spécifique est prévue afin de couvrir les frais d'ingénierie.

Où se situe précisément la nouveauté par rapport à la mouture précédente ?

La majorité n'a pas, "inventé" la contractualisation qui s'opérait précédemment dans le cadre du Feder, du PRAT et du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région. De même, elle n'a pas créé *ex nihilo* la mise en cohérence des projets de territoires avec la stratégie de développement régional. Néanmoins, nous avons soutenu l'augmentation substantielle des dotations: pour les volets 2 et 3, les 21 pays bretons se voient attribuer une enveloppe de 260 millions d'euros.

On parle également beaucoup de la "méthode" Le Drian...

Il s'agit plutôt du "discours de la méthode"! La démarche de concertation rencontre en effet très vite ses limites. En l'occurrence, la mise en œuvre technique des contrats de pays n'a pas été présentée préalablement. Or, le diable est dans le détail! La concertation nous semble ici comme ailleurs, relever davantage de la posture politique que d'un mode de gouvernance totalement assumé... Ce qui n'empêche pas la prolifération des schémas, des structures et autres "comités Théodules...". Tout cela est chronophage et budgétivore! Il y a moyen de faire plus efficace, plus transparent et mieux concerté.



Hormis ce constat, qui revient effectivement souvent dans les positions du Groupe UDF, vous avez donc soutenu la politique territoriale ?

Non. Nous nous sommes abstenus. D'une part, nous estimions que Brest et Rennes auraient du faire l'objet d'un traitement spécifique. D'autre part, le flou des critères de péréquation nous inspire de vives réserves. L'évolution de l'emploi salarié, dont il sera tenu compte doit "courir" jusqu'en 2004, afin d'obtenir une photographie plus fidèle de la réalité. Par ailleurs, nous nous opposons à l'introduction du "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal". C'est une prime à l'impôt! Chacun est ici dans son rôle. Les socialistes sont dans le leur, et nous sommes dans le nôtre.

Au-delà de la politique territoriale, la Session de décembre a vu la majorité faire état de ses orientations budgétaires.

A ce jour, nous savons que les impôts régionaux, vont subir une nouvelle augmentation. Nous n'en connaissons ni le montant, ni les justifications. Or, nous estimons que l'exécutif doit aujourd'hui fixer un cap budgétaire: si les impôts augmentent maintenant, alors que le chantier de la LGV n'a pas encore été entamé, qu'en sera-t-il le moment venu? Où va-t-on? A quoi nous engage-t-on aujourd'hui les augmentations réclamées? Nous demandons à l'exécutif de nous fournir une prospective lisible.

Ne retrouve-t-on pas là des problèmes qui se posent également à l'échelle de l'Etat ?

Effectivement, l'Etat ne donne malheureusement pas l'exemple. L'acte II de la décentralisation est à cet égard un "acte manqué"! Les collectivités ayant des charges dynamiques, il est logique qu'elles puissent compter sur des recettes de même nature.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont pourtant en augmentation ?

Il s'agit de "dotations" et non de "ressources propres". Par ailleurs, si l'enveloppe augmente, la ventilation elle, fera l'objet de réajustements. Non, il faut remettre à plat l'architecture des finances locales et conférer aux collectivités les moyens de leur autonomie. Cela requiert du courage, car nous ne ferons pas l'économie d'un débat sur notre organisation territoriale.

Qu'attendent aujourd'hui les élus locaux ?

Un accompagnement de leurs projets. Or, ils ont aujourd'hui l'impression de n'être plus écoutés par la Région. Je prends l'exemple de l'ECOFAUR: la majorité refuse de le considérer comme un outil d'aménagement du territoire. Les communes de toutes tailles se voient appliquer les mêmes critères, les mêmes mesures d'instruction. Ce n'est pas notre conception de l'équité. Nous n'étions pas opposés à l'introduction de critères écologiques mais nous avons demandé qu'un volet distinct, destiné aux problématiques spécifiques aux communes soit maintenu. Nous avons été écouté poliment, mais pas entendu politiquement. Les maires sont inquiets et nous les comprenons.

Coordonnées du
Groupe UDF à la Région
02 23 21 36 60
e-mail : elus@udf-crb.org

Un sénateur en action(s)...

Présence média

■ "BOUGE LA FRANCE"



Après être intervenu, au nom du Groupe UDF, lors de la question orale avec débat sur le développement et le financement des infrastructures de transport, Philippe Nogrix a réaffirmé l'opposition de l'UDF à la décision de la privatisation des autoroutes dans l'émission "Bouge la France" diffusée le 4 octobre sur Public Sénat.

■ "FORUM PUBLIC"

Participation à l'émission "forum public" sur le thème : "faut-il changer les institutions ?" aux côtés de Michel Winock (historien), Bastien François (sociologue), Jérôme Chartier (député).



■ CAMPAGNE RÉFÉRENDUAIRE

Philippe Nogrix a animé une trentaine de manifestations destinées à apporter son soutien aux militants du "Oui" à la Constitution européenne. Ci-dessus aux côtés de Jean-Marie Cavada, député européen UDF, lors de sa venue à Rennes le 2 avril 2005.

■ BUDGET 2006

Dans un "point de vue" publié dans Ouest-France, Philippe Nogrix parle du budget 2006 comme d'une accumulation de "rendez-vous manqués". Pour résoudre la question du déficit et de la dette, il y propose notamment l'ouverture d'un grand débat sur notre modèle de société et son financement pour obtenir le consensus nécessaire à son indispensable réforme.

■ INDE : RENCONTRE AVEC LE DALAI LAMA À DAHRAMSALA



Les sénateurs français essaient depuis de nombreuses années d'obtenir la reconnaissance internationale du Tibet occupé militairement par la Chine. Le Dalai Lama a reçu les membres du

groupe d'amitié franco-tibétain du Sénat durant 90 minutes et a échangé avec Philippe Nogrix sur le rôle de la spiritualité dans l'évolution des sociétés modernes.

■ INTERVENTION DEVANT UNE CLASSE PRIMAIRE

Philippe Nogrix est intervenu le 1^{er} avril 2005 devant une classe de primaire à Plerguer (Ille et Vilaine). Les élèves, qui participaient à la rédaction d'un journal ont échangé avec le Sénateur sur la violence à l'école. Ils l'ont par ailleurs interrogé sur le Sénat, ainsi que sur le quotidien et l'action d'un sénateur.



■ RENCONTRES RÉGIONALES DE LA CNIL

Le président de la CNIL Alex TÜRK et Philippe NOGRIX, commissaire chargé des banques et des crédits, ont présidé les 5, 6 et 7 avril 2005 les premières rencontres régionales de la CNIL en Bretagne. Ce déplacement avait pour

objectif de rencontrer les acteurs locaux privés, publics et institutionnels concernés par la protection des données personnelles afin notamment d'expliquer les nouvelles règles aux entreprises, aux administrations et aux collectivités locales.

focus sur...L'ONED

Créé par la loi du 2 janvier 2004, l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), dont Philippe Nogrix est président, a remis, le 5 septembre 2005, son premier rapport annuel au Parlement et au Gouvernement. L'analyse du système de protection de l'enfance ainsi que l'état des lieux en matière de recueil de données chiffrées en constituent l'essentiel.

En 2006, l'ONED entend poursuivre sa mission de soutien aux départements et aux administrations centrales ainsi que son analyse du système de protection de l'enfance.

COORDONNÉES DE PHILIPPE NOGRIX

FOUGÈRES

25, rue Chateaubriand • 35300 FOUGERES
Tél : 02 99 99 01 01 • Fax : 02 99 99 17 16
Secrétaire : Audrey CHARLERY

PARIS

Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard • 75291 PARIS Cedex 6
Tél : 01 42 34 29 79 • Fax : 01 42 34 41 99